

ANNEXE VIII
(Version 3 – décembre 2025)

Communication du résultat défavorable d'un test rapide de dépistage de l'ESB

Unité locale de contrôle :

Envoyé le :

au Dr vétérinaire
.....

Références :

Annexe(s) :

Docteur,

Vous trouverez, en annexe, le rapport d'essai mentionnant le résultat DEFAVORABLE du test rapide **chez un bovin** se rapportant aux échantillons portant les références SAAZ suivantes :

.....
.....
.....
.....

prélevés à la salle d'autopsie de
le

Je vous prie, en conséquence de veiller à ce que les sous-produits animaux issus du bovin concerné soient remis à un collecteur agréé pour les matières de catégorie 1.

Fait à, le

(Cachet et signature du chef d'ULC ou de son délégué)